

Les conducteurs bénévoles

► MARCHÉSIEUX

Hervé BERTAUX

Tél. 06 83 94 87 87

► PÉRIERS

Cécile LENESLEY

Tél. 02 33 46 62 54 ou 07 87 33 39 58

Monique LEBRUN

Tél. 06 79 36 61 86

► LE PLESSIS-LASTELLE

Marcelle BOUQUILLON

Tél. 06 48 70 16 98

Les autres communes alentour
recherchent des bénévoles
pour assurer ce service.
Vous souhaitez rejoindre le réseau ?
Contactez la présidente ou
la coordonnatrice du groupe.
Voir au dos du dépliant ►

► Présidente de l'association :

Cécile LEFRANC

Familles Rurales - 50190 Marchésieux

Tél. 02 33 47 30 97 ou 06 66 55 57 13

► Coordonnatrice :

Cécile LENESLEY

Tél. 07 87 33 39 58

50190 Périers

► Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter
la coordination départementale
Solidarité transport
Tél. 06 68 14 95 59



vous accompagner

Solidarité transport

■ Au Pays des Marais



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 02/2019

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Marchésieux proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

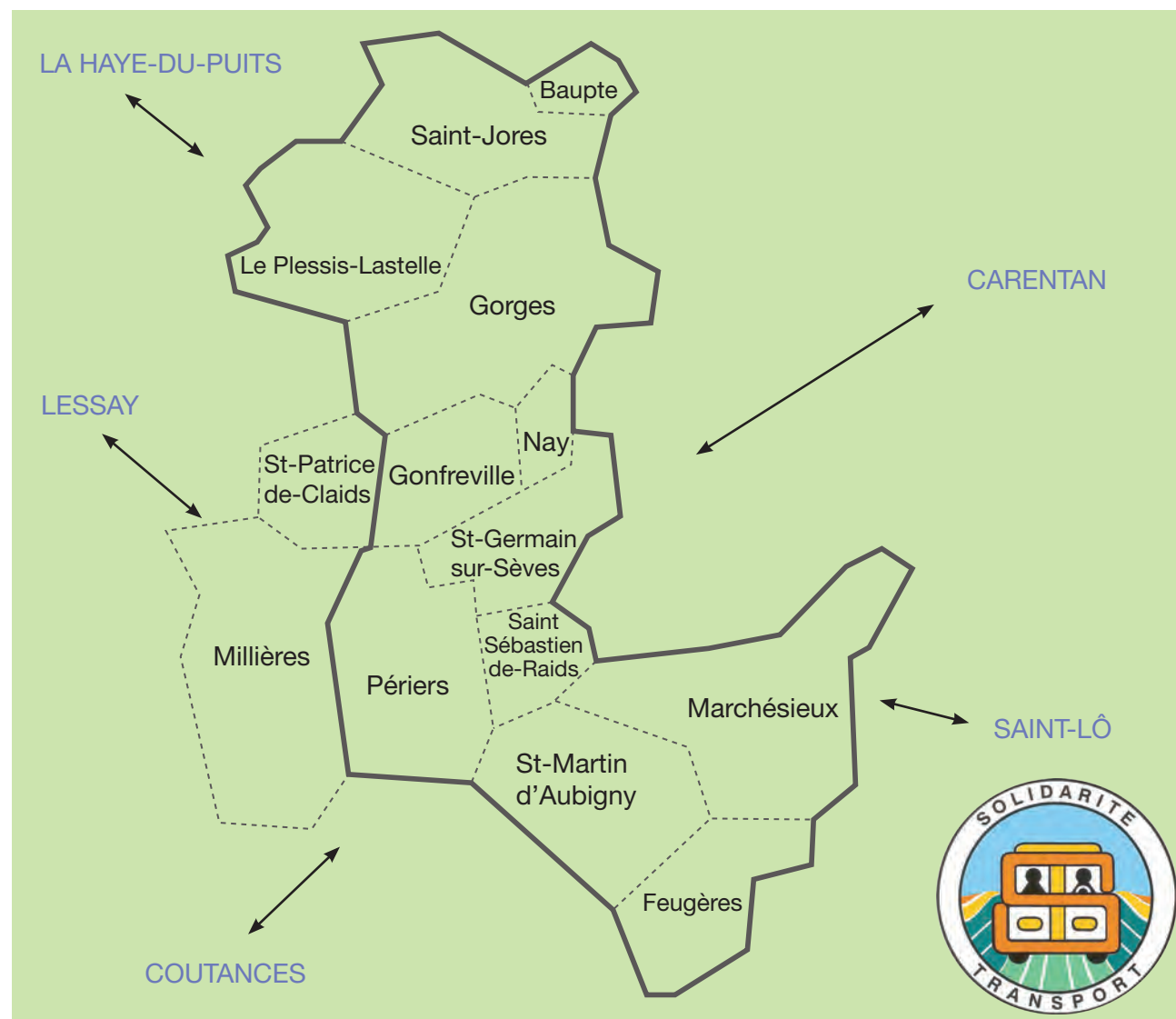
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui
48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

■ Carentan ■ La Haye-du-Puits ■ Coutances ■ Saint-Lô ■ Lessay